

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 19 février 2026

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 février 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 19 février 2026 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Benoît MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

TISSOT Jacques à BESCHET Bernard
LANQUETIN Pascal à NICOD Pierre
BAILLY BECHET Audrey à VUILLAUME Catherine

Secrétaire de séance : Mathieu MICHAUD

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 17 décembre 2025 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II) Bail location 6, rue de l'église – avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle le bail actuel en date du 14 septembre 2019 d'un appartement sis 6 rue de l'église, loué à Monsieur Crop Frédéric. Il s'avère qu'à ce jour, la provision mensuelle de 50 euros pour les charges ne couvre pas les dépenses réelles. Il est proposé d'augmenter et de passer à 65 euros à compter du 1^{er} mars 2026.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'augmentation du montant des charges liées au contrat de location de Monsieur Crop Frédéric sis 6 rue de l'église pour un montant de 65 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

III) CFD – Attribution de compensation financière 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de sa séance du 21 octobre 2025, le conseil de communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon a validé le montant des attributions de compensations définitives à chaque commune membre.

Il précise que dans le cadre d'une révision libre, les communes doivent également délibérer. En ce qui concerne la commune de Vaux et Chantegrue, le montant s'élève à 10 331,04 euros.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant de 10 331,04 euros correspondant à l'attribution de compensation définitive pour la commune de Vaux et Chantegrue, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

IV) Remboursement des frais engagés par Mme Couthier Alexandra (travaux bibliothèque)

Dans le cadre des travaux de rénovation de la bibliothèque, Madame Couthier Alexandra, bénévole, a engagé des frais pour l'achat de fournitures à destination de la bibliothèque, qu'il convient de lui rembourser. La somme des dépenses s'élève à 198,36 euros.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de rembourser les frais engagés par Mme Couthier alexandra à hauteur de 198,36 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette attribution.

V) Compte rendu de la commission cimetière

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les concessions ainsi que des arrêtés d'attribution de concessions ont été régularisés.

VI) Bail Gaec du Chaudron du Jura – Avenant n°1

Dans le cadre des travaux engagés par le SIEL pour l'implantation de trackers et compte tenu de la classification de la parcelle concernée en agrioltaïque exploitée par le Gaec du Chaudron du Jura, il convient de modifier les modalités du bail actuel par le biais d'un avenant.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de signer l'avenant n°1 au bail conclu avec le Gaec du Chaudron du Jura et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

VII) Bois – Point sur la forêt communale

Monsieur Cédric Beschet ajourne la question faute d'éléments à présenter aux membres du conseil municipal.

VIII) Questions diverses

Elections municipales – Monsieur le Maire rappelle les deux prochaines dates de vote, à savoir les 15 et 22 mars et qu'une information sera diffusée aux habitants au sujet des nouvelles modalités de scrutin de cette année.

Formation défibrillateurs – Les deux sessions ont eu lieu ce mercredi 11 février dernier et ont été appréciées par les participants. Une réflexion d'achat de nouveaux défibrillateurs est en réflexion pour d'autres endroits du village. Il est précisé que celui de la salle des fêtes sera équipé prochainement d'un pack électrode pour enfants

Fin de la séance : 20 h 40

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 5 mars prochain.

Le Maire,
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance
Mathieu MICHAUD

